

Pujols Sport Senior Santé

Affiliée à la Fédération Française de Retraite Sportive

Agrément Sport n° 4797215414

16 chemin de Lacassagne - 47300 PUJOLS

Site web : <https://www.pujols-sport-senior.fr>

e-mail : p3s.pujols@gmail.com



BULLETIN D'ADHÉSION 2021 / 2022

➔ **MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT VOS NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL**

Si adhérent d'un autre club affilié à la FFRS, précisez le nom de celui-ci et votre n° de licence _____

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance / ____ / ____ / ____ / ____ Sexe F M

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. fixe / ____ / ____ / ____ / ____

Mail _____ @ _____ Tél. Mobile / ____ / ____ / ____ / ____

Cochez les activités choisies :

(Ne cochez que les activités que vous pensez effectivement pratiquer !)

A vos aiguilles <input type="checkbox"/>	Badminton <input type="checkbox"/>	Conversation anglaise <input type="checkbox"/>
Généalogie <input type="checkbox"/>	Gymnastique <input type="checkbox"/>	Perfectionnement informatique <input type="checkbox"/>
Randonnée pédestre <input type="checkbox"/>	Tennis de table <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
	Jeux de société <input type="checkbox"/>	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : je m'engage à respecter le règlement intérieur, dont un exemplaire m'est remis, que j'accepte en signant le bulletin d'adhésion. Tout manquement à ce règlement peut entraîner l'exclusion définitive de l'association.

ASSURANCE : l'assurance fédérale comprise dans la cotisation est **facultative**, elle vous assure une couverture durant toutes les activités de l'année sportive du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 et ce, sur le site ou au départ de l'activité (à l'exclusion du trajet aller/retour domicile).

Il vous appartient de cocher ci-dessous votre ou vos choix : pas d'assurance - option de base, option MSC IA PLUS, option Effets personnels.

Fait à _____ .le _____ Signature

CERTIFICAT MÉDICAL : Un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de **toutes activités sportives hors compétition** » de moins de 3 mois est exigé.

➔ Pas d'inscription sans certificat médical

COTISATION ANNUELLE 2021 / 2022

Cotisation toutes activités : 68 € (licence et assurance fédérales de 20 € incluses)

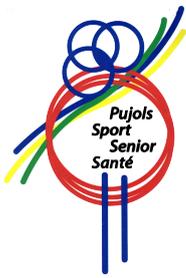
Assurance : cochez votre ou vos options

<input type="checkbox"/> Sans option de base	<input type="checkbox"/> Option de base	<input type="checkbox"/> Option MSC IA PLUS	<input type="checkbox"/> Option Effets personnels
- 1.08 €	0 €	+ 5.22 €	+ 27 €

Montant de la cotisation à minorer, à majorer ou à laisser en l'état en fonction de votre choix d'assurance.

Joindre règlement par chèque(s) à l'ordre de : PUJOLS SPORT SENIOR SANTÉ ou P3S

Les dossiers d'adhésion complets sont à remettre soit les jours d'inscriptions, soit au point rencontre du mardi, soit à vos animateurs d'activités.



PUJOLS SPORT SENIOR SANTÉ
Affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive
Agrément Sports n° 4797215414

16, chemin de Lacassagne – 47300 PUJOLS

✉ p3s.pujols@gmail.com
Site web : <https://www.pujols-sport-senior.fr>



RECUEIL DE CONSENTEMENT DES PERSONNES

Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles

Je, soussigné(e) :

Mme / M. (nom, prénom).....

Licence n°

donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par l'association PUJOLS SPORT SENIOR SANTÉ.

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

Fait à

Le

Signature

DROIT A L'IMAGE

J'autorise

Je n'autorise pas

l'association PUJOLS SPORT SENIOR SANTÉ à utiliser, sous quelque support que ce soit, toute image réalisée au cours des activités du club sur laquelle je pourrais figurer.

Fait à

Le

Signature

Bulletin adhésion assurance dommages corporels et assistance rapatriement à l'attention des licenciés de la FFRS

Saison sportive 2021/2022

La Fédération française de la retraite sportive attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFRS et ses structures affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit par la Fédération auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de Gras Savoye n° 10626458804. Vous bénéficiez également de garanties d'assistance, et notamment du rapatriement médical, dans le cadre du contrat souscrit par la Fédération auprès d'AXA Assistance par l'intermédiaire de Gras Savoye.

Garantie indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

Champ d'application

- La pratique hors compétition des activités sportives réalisées sous l'égide de la Fédération et de ses structures affiliées,
- les stages, réunions, colloques et les activités promotionnelles organisés par la Fédération et ses structures affiliées,
- la pratique sportive personnelle hors compétition,
- les sorties et séjours à caractère sportif et/ou culturel et touristique organisés par la Fédération et ses structures affiliées.

Option MSC I.A. PLUS

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, **option MSC I.A. PLUS**, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. Si l'option complémentaire **option MSC I.A. PLUS** offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Option Effets Personnels

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire l'option complémentaire, **option Effets Personnels**, qui complètera la garantie de base ou MSC I.A. PLUS de la licence et qui garantira, en cas d'accident corporel, les dommages matériels subis par les biens et effets personnels nécessaires au besoin de l'activité assurée.

Garantie assistance rapatriement / Frais de secours

Prise en charge du rapatriement des blessés et malades graves en frais réels, les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place à concurrence de 80 000 € aux USA, Canada et Japon, 30 000 € en Europe, pays méditerranéens et reste du monde.

Tout licencié, ainsi que toute personne participant aux activités organisées par la FFRS ou les structures qui lui sont affiliées bénéficie d'une garantie d'assistance mise en œuvre par AXA Assistance.

Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage à hauteur de 7 500 €

Territorialité

Les garanties s'exercent pour les dommages survenus en France y compris les DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) et PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer), dans les autres pays de l'Union Economique Européenne, dans les principautés d'Andorre et de Monaco, en Suisse, Norvège et Islande.

Toutefois, les garanties sont étendues aux dommages survenus dans le monde entier à l'occasion de voyages, sorties ou manifestations organisées par la FFRS, ses comités et ses clubs affiliés, d'une durée inférieure à 3 mois.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

BORDEREAU À REMETTRE AU RESPONSABLE DU CLUB

Pour la saison sportive 2021/2022, que vous souscriviez ou non la garantie **option MSC I.A. PLUS** et/ou la garantie **option Effets Personnels**, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

Option MSC I.A. PLUS : cotisation de 5,22 € (ou 4,50 € pour la licence dirigeant administratif)

Option Effets Personnels : cotisation de 27 €

Les garanties optionnelles seront acquises à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la validité de votre licence.

Garanties indemnisation des dommages corporels

Décès	Garanties de base, plafonds et franchises	Option MSC I.A. PLUS, plafonds et franchises
Adultes	5 000 €	40 000 €
Mineur	5 000 €	15 000 €
Incapacité permanente totale ou partielle		
De 1 % à 9 %	7 000 € x taux	14 000 € x taux
De 10 % à 19 %	8 000 € x taux	40 000 € x taux
De 20 % à 34 %	15 000 € x taux	60 000 € x taux
De 35 % à 49 %	18 000 € x taux	80 000 € x taux
De 50 % à 65 %	30 000 € x taux	120 000 € x taux
De 65 % à 100 %	60 000 € x taux	150 000 € x taux
	Franchise relative de 6 %	Franchise relative de 6 %
Indemnité suite coma		
Indemnité suite coma	1 % du capital décès par semaine, limité à 50 semaines plafonné au capital décès Franchise de 14 jours	2 % du capital décès par semaine, limité à 50 semaines plafonné au capital décès Franchise de 14 jours
Incapacité temporaire		
365 jours maximum	10 € par jour Franchise de 7 jours d'incapacité temporaire (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)	20 € par jour Franchise de 7 jours d'incapacité temporaire (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)
Traitement médical		
Dont forfait hospitalier pour séjours > 4 jours	5 000 € Franchise de 4 jours d'hospitalisation (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)	10 000 € Franchise de 4 jours d'hospitalisation (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)
Frais médicaux		
Prescrits mais non remboursés par la sécurité sociale	100 €	200 €
Frais d'ostéopathie		
Frais d'ostéopathie	100 €/an	150 €/an
Chambre particulière en cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours		
30 jours maximum	15 € par jour Franchise relative de 3 jours	30 € par jour Franchise relative de 3 jours
Soins et frais de prothèse		
Auditifs		
Dentaires (par dent)	400 €	800 €
Orthopédiques		
Traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident		
Frais d'optique		
Frais d'optique	150 €/an	250 €/an
Frais de transport		
Frais de transport	450 €	750 €
Frais de reconversion professionnelle		
Frais de reconversion professionnelle	1 200 €	1 600 €
Aide à domicile		
En cas d'hospitalisation de plus de 24h ou immobilisation à domicile de plus de 5 jours	500 € maximum (dans la limite de 3 semaines consécutives)	1 000 € maximum (dans la limite de 3 semaines consécutives)

Les prestations indemnités contractuelles sont acquises uniquement durant l'activité du bénévole pour l'association.

Renonciation à l'assurance

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 1,08 € ou de 0,90 € pour les dirigeants administratifs. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFRS et ses clubs affiliés.

Document non contractuel - Les notices de la Mutuelle Saint-Christophe n° 10626458804 et d'AXA Assistance sont disponibles sur simple demande auprès de la FFRS ou sur le site www.federetraitesportive.fr - Connectez-vous à votre Espace Privé (accessible avec les codes de connexion sur la licence) - Rubrique Assurances

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____ Date de naissance _____ / _____ / _____

Adresse _____

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance et d'assistance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire **option MSC I.A. PLUS** et une garantie complémentaire **option Effets Personnels**.

Option MSC I.A. PLUS

- Je souhaite souscrire la garantie **option MSC I.A. PLUS** qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de 5,22 € (ou 4,50 € pour la licence dirigeant administratif) pour la saison sportive 2021/2022 au règlement de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire la garantie **option MSC I.A. PLUS**.

Option Effets Personnels

- Je souhaite souscrire la garantie **option Effets Personnels**. J'intègre la cotisation complémentaire de 27 € pour la saison sportive 2021/2022 au règlement de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire la garantie **option Effets Personnels**.

Fait à _____ Le _____ / _____ / _____ Signature _____